

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 175-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre, le 6 novembre 2023 :

Ce règlement a pour objet de décréter l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement est disponible au bureau de la soussigné(e), situé au 423, rue Principale, St-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. De plus, cet avis est publié sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à St-Sylvestre, ce 19 décembre 2023.



Louise Breton
Greffière-trésorière